

Téléalerte

Dans le cadre des plans de secours à la population, la commune d'Étrembières s'est dotée du système de téléalerte.

Qu'est-ce que c'est ?

La téléalerte est un procédé de diffusion de messages par téléphone, par sms et/ou par courriel (e-mail).

À quoi ça sert ?

Grâce à ce dispositif, la mairie a les moyens de fournir aux citoyens de la commune un service d'alerte immédiate en cas d'événements potentiellement dangereux (inondation, évacuation du groupe scolaire, fuite de gaz...) et d'information (absence de bus scolaire, coupure d'électricité ou d'eau, Plan canicule, manifestations culturelles...).

Comment est-on alerté ?

Ces messages peuvent être diffusés 24 h/24, 7 j/7, par téléphone, sms et/ou courriel (e-mail).

Qui est concerné ?

Tous les administrés de la commune d'Étrembières.

Comment s'inscrire pour être alerté ?

Deux choix s'offrent à vous :

1- Une inscription en ligne est mise à votre disposition à l'adresse suivante, ainsi que sur le site internet et le blog de la commune d'Étrembières : <https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=502>

Site internet : <http://www.etrembieres.fr/>

Blog : <http://mairie-etrembieres74.skyrock.com/>

2- Vous pouvez vous rendre au poste de police municipale ou en mairie afin de remplir un formulaire.

Les informations recueillies sont strictement confidentielles. Vous avez la possibilité de les supprimer à tout moment.

